



Les ménages bruxellois qui ne possèdent pas de compteur individuel doivent s'attendre à une hausse de 20% de leur facture d'eau en 2020, révèle la CGEE qui dénonce une mesure discriminatoire. Sur le site de l'Echo, 03/03/2020. Par Pauline Deglume

En novembre dernier, le régulateur Brugel avait répondu positivement à la demande de Vivaqua d'indexer le prix de l'eau en Région bruxelloise dès 2020, après cinq années de gel. L'impact de l'indexation reste cependant limité avec un coût supplémentaire annuel estimé à 11,04€ pour un ménage de quatre personnes. Mais c'est finalement une autre mesure prise en toute fin de législature par la précédente majorité qui pourrait faire mal au portefeuille de nombreux Bruxellois. Explications.

Une ordonnance de 2006 prévoit à Bruxelles une tarification de l'eau dite progressive: le prix au m³ varie en fonction de la quantité consommée tout en tenant compte du nombre de personnes dans le ménage. Mais selon des modifications apportées à ce texte législatif en mai 2019, la tarification progressive s'applique désormais uniquement aux ménages disposant d'un compteur d'eau individualisé. Depuis le 1er janvier 2020, Vivaqua a donc remplacé le tarif progressif pour les ménages ayant un compteur collectif par un tarif linéaire plus élevé.

[Lire la suite sur le site de l'Echo.](#)